



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 13 avril 2022

OBJET :

DE-22-04-1-01) BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 31 mars 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER.

Absents excusés : M. BONAVENTURE (pouvoir à M. CHARDON), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme GALL (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : Mme ALBERT, M. DIARRA .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220413-lmc1H9523H2-BF
Date de réception en Préfecture : 20/04/2022
Date de Publication : 21/04/2022

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 2311-1 et suivants ;

Considérant qu'il appartient à la ville de procéder au vote du budget avant le 15 avril de l'année d'exercice du budget ;

Considérant que le débat d'orientations budgétaires, a eu lieu le 23 mars dernier, soit dans les deux mois précédents le vote du budget, conformément à la réglementation ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 04 avril 2022,

D É L I B È R E

à la majorité (6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT),

ARTICLE UNIQUE : Adopte le budget principal de la Ville pour l'exercice 2022 qui s'équilibre, pour les deux sections cumulées, en recettes et en dépenses, à la somme de 168 115 685 €.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé